Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200225-CP_20200225_083-DE

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

Publié le 03/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 25 FEVRIER 2020

OJ N° 083 - Equipements et services à la population.
Tarifs et convention-type de mise à disposition des espaces des Maisons de Services au Public de Soule et d'Amikuze.

Date de la convocation : 19 février 2020
Nombre de conseillers en exercice : 69
Président de séance : Monsieur Kotte ECENARRO, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder, BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°84), BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BORDES Alexandre, BOSCQ Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre (excepté OJ N°1), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DESTIZON Patrick, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie (excepté OJ N°1), ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René (jusqu'à l'OJ N°54), EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre (jusqu'à l'OJ N°60), HAYE Ghislaine, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude (jusqu'à l'OJ N°21), IRIART Jean-Pierre, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain (OJ N°8, OJ N°9 et OJ N°18 à OJ N°90), LAMERENS Jean-Michel, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, OLÇOMENDY Daniel, POULOU Guy (excepté OJ N°1, OJ N°10 et OJ N°11), SAINT ESTEVEN Marc, THEBAUD Marie-Ange, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°36).

ABSENTS OU EXCUSES :
BERTHET André, BLEUZE Anthony, CACHENAUT Bernard, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick, DE CORAL Odile, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, DEVEZE Christian, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, JOCOU Pascal, IRIGOYEN Jean-François, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LASSERRE-DAVID Florence, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude, SOROSTE Michel, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

PROCURATIONS :
CARRERE Bruno à CLAVERIE Peio, ETCHEGARAY Jean-René à ECENARRO Kotte (à compter de l'OJ N°55), SOROSTE Michel à UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°36), VEUNAC Michel à HAYE Ghislaine.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN

Modalités de vote : Vote à main levée

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200225-CP_20200225_083-DE

OJ N° 083 - Equipements et services à la population.
Tarifs et convention-type de mise à disposition des espaces des Maisons de Services au Public de Soule et d'Amikuze.

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Mes chers collègues,

Par délibération du 16 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a décidé d'exercer la compétence optionnelle « Création et gestion de maisons de services au publics et définition des obligations de service au public y afférente », sur l'ensemble de son territoire.

Différentes structures sont hébergées de façon permanente ou ponctuelle, dans les Maisons de Services au Public de Soule (Mauléon et Tardets) et d'Amikuze (Saint-Palais) au sein desquelles elles disposent de locaux, de mobilier et d'un ensemble de services communs.

A ce titre, elles participent aux frais de fonctionnement des équipements en fonction des surfaces utilisées et/ou du temps d'occupation.

Il est proposé d'harmoniser les tarifs de reprographie et d'utilisation des espaces au sein de ces Maisons de Services au Public et d'adopter la convention-type de mise à disposition des espaces correspondante.

Les Maisons de Services au Public de Soule :

Tarifs pour l'utilisation des bureaux :

Titre	Utilisateur permanent	Utilisateur ponctuel bureaux mutualisés
Loyer bureau administratif	128€/m²/an	Gratuit
Participation aux charges	12€/ m²/an	Gratuit

Tarifs de location aux organismes proposant des activités payantes :

Salle de réunion/ bureau	½ journée	11 €
	journée	30 €

Tarifs pour l'utilisation de la salle de danse :

Salle de danse	de 1h à 5h/semaine	150 € par an
	de 6h à 9h/semaine	300 € par an
	10h et plus/semaine	500 € par an

Tarifs pour le service téléphonie :

Titre	Utilisateur permanent	Utilisateur ponctuel
Téléphonie et accès internet	20€/poste/mois	10€/poste/mois

Proposition de tarifs pour la reprographie :

Photocopies	A4 (prix/page)	A3 (prix/page)
	0,10 €	0,20 €

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200225-CP_20200225_083-DE

La Maison des Services au Publics d'Amikuze (rez-de-chaussée) :

Proposition de tarifs pour l'utilisation des bureaux :

Titre	Utilisateur ponctuel et permanent
Loyer	5,76 €/m²/mois
Participation aux charges	Au prorata de la surface utilisée et du temps passé

Proposition de tarifs pour la location de salles de réunion :

Salle de réunion	Associations et Partenaires présents dans la MSP	Professionnel en lien avec un partenaire de la MSP	Autres
Réunion	Gratuit		40 €
1/2 journée		11 €	80 €
Journée		30 €	130 €

Proposition de tarifs pour le service téléphonie :

Téléphonie	CONSOMMATION : au réel de la consommation	ABONNEMENT : au prorata de la consommation

Proposition de tarifs pour la reprographie :

Photocopies	A4 (prix/page)	A3 (prix/page)
	0,10 €	0,20 €

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière de « Fixation des tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération qui n'ont pas de caractère fiscal » et d' « Approbation des conventions de mise à disposition à des tiers de biens immobiliers bâtis ou non bâtis, à titre onéreux ou gratuit, appartenant à la Communauté d'Agglomération, avenants aux conventions existantes et résiliations » ;

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les tarifs d'utilisation par les partenaires de la Communauté d'Agglomération Pays Basque des espaces des Maisons de Services au Public d'Amikuze et de Soule, conformément au détail présenté ci-dessus ;
- approuver les termes de la convention-type ci-annexée, fixant les modalités de mise à disposition des locaux de ces Maisons de Services au Public ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer chaque fois que nécessaire avec les utilisateurs intéressés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200225-CP_20200225_083-DE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 1 (ALZURI Emmanuel)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Damien DUHAMEL.